

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s)

NOM	NOM
PRENOM(S)	PRENOM(S)
N° NATIONAL	N° NATIONAL
NÉ(E) LE À	NÉ(E) LE À
ADRESSE	ADRESSE
N° TEL	N° TEL
E-MAIL	E-MAIL
ETAT CIVIL	ETAT CIVIL

CHOIX DU NOTAIRE :

Maître.....à.....

Si marié, régime matrimonial :

Ci-après dénommé(s) l'Offrant, déclare(nt) par la présente, prendre l'engagement unilatéral et irrévocable de se porter acquéreur du bien immeuble réf. : Bien à Toi – Archipro Immo SRL:

sis-----

au prix hors frais de€

(.....euros)

La présente offre est valable jusqu'au....., le propriétaire devant communiquer son acceptation à l'offrant pour cette date au plus tard.

Cette offre d'achat est : (cocher la case adéquate)

• Ferme et définitive O OUI

O NON --> Faite sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt/ouverture de crédit hypothécaire

d'un montant de . -----€

--> Autre(s) condition(s) O oui O non

.....
.....
.....

L'offrant déclare avoir reçu antérieurement une copie du certificat PEB. La copie du PEB est jointe à cette présente offre. O oui O non



La présente offre engage solidairement et indivisiblement le(s) soussigné(s) à signer un compromis de vente avec paiement d'un acompte de 10 % du prix par virement sur le compte-tiers BE98 0018 5582 3093 de l'agence immobilière **Stéphanie MOREAU** «Bien à Toi – Archipro Immo SRL» dans les 10 jours de la communication de l'éventuelle acceptation de la présente et de passer l'acte authentique avec paiement du solde au plus tard dans les 4 mois à dater de la signature du compromis de vente. Si la présente offre est soumise à l'acceptation d'un prêt/ouverture de crédit, le compromis de vente sera établi avec condition suspensive. Celle-ci devra être réalisée dans un délai de trois semaines suivant la signature du compromis de vente. L'attention des parties est également attirée sur le fait que si l'une d'elle venait à ne pas exécuter ses engagements, l'autre pourra, 15 jours après injonction adressée par lettre recommandée ou exploit d'huissier, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par voie judiciaire, soit considérer la vente comme résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie défaillante sera tenue de payer à l'autre partie, à titre d'indemnité, un montant fixé à 10 % du prix de vente, sauf à la partie préjudiciée à apporter la preuve qu'elle a, en fait, subi un préjudice plus important. De plus, la partie défaillante sera redevable à l'agence immobilière d'émoluments équivalents à 3 % HTVA du prix offert. Les données personnelles confiées dans la présente offre le sont dans le respect du R.G.P.D et des obligations légales. Les données communiquées le sont en vue de présenter une proposition complète au vendeur afin qu'il puisse apprécier votre offre. En cas d'acceptation, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la vente (certificateur PEB, Notaire(s),...). Dans l'éventualité où ladite offre ne serait pas retenue par le propriétaire. Vous marquez accord pour que les informations transmises soient utilisées ultérieurement par l'agence pour vous informer de biens susceptibles de vous intéresser. Toutes les informations utiles sur la conservation, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante WWW.bienatoi.be ou obtenues sur simple demande en format papier.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

En cas de refus d'octroi de crédit, l'acquéreur devra fournir la preuve de deux refus de banques différentes.

Fait à.....

Le.....

Pour acceptation (signature précédée de la mention (lu et approuvé»)

L'OFFRANT

LE PROPRIÉTAIRE

Annexe(s) : Certificat énergétique PEB ;.....

